

12 combats en cours

1 Mise en place d'un observatoire public des coûts des produits et matériaux du bâtiment pour plus de transparence sur les hausses.

2 Refonte totale de la REP : recentrage sur les seules filières dites « non mûres », anticipation de neuf mois minimum des barèmes des écocontributions et renforcement des sanctions contre les manquements des écoorganismes.

4 Renforcement de la trésorerie des entreprises : stop aux retenues abusives et aux délais de paiement cachés dans les marchés.

7 Assouplissement des règles du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) relatives au crédit immobilier.

9 Création d'une maison commune de l'économie, fusionnant les CMA et CCI.

11 Réforme du ZAN³ : redonner davantage de maîtrise aux élus locaux dans la gestion foncière et tenir compte des besoins de logements liés à la réindustrialisation.

3 Limitation de la sous-traitance en cascade à deux rangs pour les marchés en lots séparés et à trois rangs pour les marchés non allotés.

5 Simplification dans l'accès à la commande publique pour les TPE/PME.

6 Élargissement du « Jeanbrun » au logement individuel et assouplissement des conditions de travaux dans l'ancien (20 % contre 30 %).

8 Rétablissement de l'isolation des parois opaques dans les gestes simples éligibles à MaPrimeRénov'.

10 Microentreprise : réforme du régime et recours de la FFB devant la Commission européenne à l'encontre de la mise en œuvre de la franchise de TVA par la France.

12 Préservation des baisses de charges patronales sur les bas salaires pour éviter leur diminution à chaque évolution du SMIC.

Les 15 avancées obtenues par la FFB

DEPUIS JUIN
2025



Le réseau FFB se bat au quotidien pour faire progresser la cause des artisans et des entrepreneurs auprès des pouvoirs publics. Au cours de la dernière session parlementaire, plusieurs avancées concrètes sont à mettre au crédit de cette action régulière.

Retour synthétique sur les principales dispositions obtenues et sur les combats toujours en cours.



15 avancées obtenues



1

Mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement locatif privé, le « Jeanbrun » (taux d'amortissement de 3,5 à 5,5 %, déficit foncier imputable sur le revenu global).

2

Baisse de 400 millions d'euros de la réduction de loyer de solidarité imposée aux bailleurs sociaux depuis 2018 : effet levier attendu de près d'un milliard d'euros de travaux.

3

Préservation du budget de l'ANAH pour MaPrimeRénov' (3,6 milliards d'euros).

4

Annnonce par le Premier ministre d'un plan Relance logement, qui vise la construction de 2 millions de logements d'ici à 2030.

5

Simplification de la RE 2020 avec les premières mesures issues du rapport Rivaton, auquel la FFB a largement contribué.

6

Renforcement de la lutte contre la fraude à la rénovation énergétique par la mise en place d'un label obligatoire pour les ensembliers.

7

Prolongation jusqu'à fin 2027 du doublement du déficit foncier pour les travaux de rénovation énergétique.

8

Relèvement de 100 000 € à 140 000 € HT du seuil des marchés publics dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables au 1^{er} janvier 2027.

9

Réduction de deux à un mois du délai de recours gracieux contre les autorisations d'urbanisme et suppression de son effet interruptif sur le recours contentieux.

10

Prolongation jusqu'à fin 2027 du dispositif d'abattement exceptionnel pour les plus-values immobilières applicables dans les zones tendues dans le cadre de grandes opérations d'urbanisme, de revitalisation du territoire ou d'intérêt national.

11

Relance du dialogue social dans le bâtiment avec la signature, fin 2025, des accords constitutifs des CPPNI¹.

12

Création d'un nouveau code risque AT/MP pour les salariés travaillant uniquement en atelier et qui permet d'appliquer un taux réduit de cotisation (2,08 %).

13

Crise au Moyen-Orient : remise de 20 centimes par litre de GNR² pour les entreprises de BTP jusqu'à 50 salariés.

14

Crise au Moyen-Orient : reconduction de la circulaire gouvernementale imposant la révision des prix dans les marchés publics et ceux des bailleurs sociaux. Obligation validée par décret en Conseil d'État.

15

Prolongation jusqu'à fin 2027 du dispositif d'exonération des plus-values de cessions immobilières réalisées par les particuliers au profit d'organismes de logement social.

1. Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation.

2. Gazole non routier.